GUIDE A LA REDACTION D'UN CAHIER DES CHARGES

**ETUDE DE FAISABILITE**

**pour LA MISE EN PLACE D’UNE BOUCLE DE REEMPLOI D’EMBALLAGES**

**projet de CAHIER des CHARGES (à adapter selon besoins)**

**OBJECTIF :**

A destination d'un porteur qui veut déployer son projet de réemploi sur un territoire.

L’étude de faisabilité doit être réalisée au préalable à toute demande d’aide à l’investissement.

Table des matières

[1. Contexte de l’étude 3](#_Toc165991358)

[2. Objectifs de l’étude 4](#_Toc165991359)

[3. Cadrage de l’étude 4](#_Toc165991360)

[**3.1 Phase de diagnostic………………………………………………………………………………………….**4](#_Toc165991361)

[**3.2 Phase de faisabilité………………………………………………………………………………………….** 6](#_Toc165991362)

[4. Pilotage et suivi de l’étude 8](#_Toc165991363)

[5. Planning prévisionnel du projet 8](#_Toc165991364)

[6. Livrables de l’étude 8](#_Toc165991365)

# 1. Contexte de l’étude

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l’économie circulaire (**Loi AGEC**), promulguée le 10 février 2020, et la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (**Loi Climat et Résilience**), promulguée le 22 août 2021, fixent des objectifs ambitieux pour favoriser le développement du réemploi des emballages :

* Se doter d’une trajectoire nationale visant à augmenter la part des emballages réemployés mis en marché par rapport aux emballages à usage unique, de manière à atteindre une proportion de 10% des emballages réemployés mis en marché en France en 2027 (exprimés en unités de vente ou équivalent unités de vente). Ces emballages réemployés doivent être recyclables. Cette trajectoire est précisée par le décret relatif à la proportion minimale d’emballages réemployés à mettre sur le marché annuellement en France.
* Atteindre la fin de la mise sur le marché d’emballages en plastique à usage unique d’ici à 2040 avec définition et mise en œuvre d’une stratégie nationale pour la réduction, la réutilisation, le réemploi et le recyclage des emballages en plastique à usage unique ([**Stratégie 3R**](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Consulter%20la%20Strat%C3%A9gie%203R%20pour%20les%20emballages%20en%20plastique%20%C3%A0%20usage%20unique.pdf)).
* Dans le cadre des filières de REP emballages ménagers et REP emballages de la restauration, les éco-organismes titulaires de l'agrément consacrent annuellement au moins 5 % du montant des contributions qu'ils perçoivent au développement de solutions de réemploi et réutilisation des emballages. Dans le but d'atteindre l'objectif d'emballages réemployés (10% en 2027), ces sommes sont consacrées à l'accompagnement des producteurs tenus de mettre sur le marché des emballages réemployés, ainsi qu'au financement d'infrastructures facilitant le déploiement du réemploi sur l'ensemble du territoire national (paragraphe 5, article L541-10-18 du Code de l’environnement). Lors de la mise en place de la filière REP des emballages professionnels industriels et commerciaux, cette obligation incombera également aux éco-organismes agréés sur cette filière dès leur agrément.

Le décret n° 2021-517 du 29 avril 2021 relatif aux objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi, et de recyclage des emballages en plastique à usage unique pour la période 2021-2025, dit « **décret 3R** », fixe notamment un objectif de 20% de réduction des emballages en plastique à usage unique d'ici fin 2025, dont au minimum la moitié obtenue par recours au réemploi et à la réutilisation.

Le développement du réemploi des emballages s’inscrit pleinement dans le cadre de démarches de prévention des déchets et d’une consommation plus responsable en contribuant au prolongement de leur durée de vie ; il constitue ainsi un levier efficace pour réduire la production de déchets et les prélèvements sur les ressources.

Ces dernières années ont vu se développer et s’amplifier en France des initiatives de réemploi d’emballages, à la fois dans les circuits « Business To Business » (BtoB : vente entre professionnels), par exemple dans les cafés / hôtels / restaurants ou « CHR » (bouteilles en verre, fûts) et dans les circuits « Business To Consumer » (BtoC : vente des professionnels aux particuliers). Ces initiatives prennent de l’ampleur dans le cadre des REP ménagers et REP restauration. Le développement du réemploi des emballages industriels et commerciaux (EIC) présente également des enjeux forts. Les études menées par l’ADEME, « Potentiels de développement du réemploi des emballages par secteur »[[1]](#footnote-1) (tous types d’emballages) ainsi que l’étude de préfiguration de la filière REP des EIC[[2]](#footnote-2), mettent en lumière la grande diversité des secteurs d’activité et leurs spécificités. Les modalités de réemploi et le niveau de développement du réemploi dépendent directement des types d’emballages concernés (matériaux, usages) et des secteurs d’activité (cosmétique, alimentaire, chimie, etc.) Il est donc crucial que les différents secteurs d’activité se saisissent des enjeux du réemploi en les analysant au prisme de leur activité, des fonctions attendues de leurs emballages et des dispositifs existants. Les études de faisabilité qui pourront être menées dans la cadre de projets de passage au réemploi permettront de passer en revue les alternatives envisagées pour passer au réemploi et d’en étudier les tenants techniques, économiques, environnementaux et sociaux, afin d’orienter la prise de décision en amont de la mise en place d’expérimentations et d’investissements dans le déploiement de dispositifs de réemploi.

*Ajouter ici un paragraphe concernant :*

* *Le territoire d’étude et son périmètre en précisant notamment : l’implantation géographique, le dimensionnement de l’activité, la dynamique locale / les programmes territoriaux en lien avec le projet, les quantités de déchets produits-collectés-voies de valorisation/élimination, les spécificités du territoire (problématique déchets, mise sur le marché de produits …)*
* *L’origine et l’ambition du projet : est-il porté par une collectivité ou par un groupement d’acteurs / porteur de projet individuel, existe-t-il une volonté politique locale, des enjeux particuliers…)*

# 2. Objectifs de l’étude

L’objectif de l’étude de faisabilité est de réaliser un diagnostic de l’existant, puis de construire et analyser différents scénarios prospectifs de développement d’une boucle de réemploi entre plusieurs acteurs afin d'éclairer les décisions à prendre.

Elle doit permettre en particulier de :

* Mettre en lumière les spécificités et besoins des acteurs de la boucle de réemploi.
* Dans la mesure du possible, mobiliser ces acteurs afin de partager sur les pratiques et contraintes pour lever les freins à la mise en place d’un dispositif de réemploi-réutilisation.
* Mobiliser les enseignements issus de travaux nationaux pour aider à définir les modalités organisationnelles et techniques permettant le développement de la pratique du réemploi.

Les objectifs de l’étude sont les suivants :

* **Réaliser un diagnostic** précis de la situation actuelle au travers :
  + D’un état des lieux de l’organisation actuelle, des gisements et des flux des différents types d’emballages ;
  + D’un descriptif des critères à remplir et besoins à couvrir dans la nouvelle organisation.
* **Etudier la faisabilité et les conditions de déploiement d’un dispositif de réemploi-réutilisation d’emballages,** via des scenarios possibles et réalistes ; les aspects techniques et économiques en vue de leur mise en œuvre seront détaillés ainsi que les impacts et bénéfices attendus (économiques, sociaux, environnementaux) :
  + Avoir une vision globale des solutions techniques et logistiques, existantes et en cours de développement, pour les différentes étapes de la boucle de réemploi (conditionnement, lavage, stockage, manutention, suivi, etc.)
  + Evaluer les options au regard des critères établis en phase diagnostic et apporter des premiers éléments d’impacts (économiques, environnementaux, sociaux, juridiques, etc.)
  + Proposer différents scénarios prenant en compte les critères établis en phase diagnostic.
  + Modéliser ces scénarios, analyser leur adéquation avec les critères et contraintes de réemploi et estimer les impacts économiques, humains, environnementaux, etc.

*Remarque : après appropriation des résultats de l’étude de faisabilité, de la définition des actions à mener au travers d’un choix de scénario, il est recommandé de mobiliser, durant le montage du projet pour développer le dispositif de réemploi-réutilisation d’emballages, les différents acteurs de la boucle de réemploi, afin de partager sur les impacts potentiels, les pistes d’optimisation, etc.*

# 3. Cadrage de l’étude

## **3.1 Phase de diagnostic**

L’objectif est de réaliser un diagnostic de la situation et des besoins actuels, puis de définir des critères à remplir en vue de la nouvelle organisation.

Les informations attendues sur la situation actuelle (non exhaustif):

* Localisation
* Nature de l’activité
* Quel type d’emballage actuel (format, volume, spécificités, poids, étiquette...)
* Quantité d’emballages utilisés dans l’ensemble de l’activité
* Modèle économique

***Analyse des gisements /flux :***

Le but est de caractériser et d’évaluer le gisement de produits mis sur le marché à l’échelle de la chaîne de réemploi envisagée par l’acteur, à la fois ceux qui sont déjà dans des emballages réemployés (si applicable) et ceux qui sont actuellement dans des emballages à usage unique mais pourraient passer vers un emballage réemployable :

* Type de produits (alimentaire, cosmétique, etc.) ;
* Types d’emballages;
* Volumes d’emballages (réemployables et à usage unique), unités, saisonnalité, etc. ;
* Circuits de commercialisation / distribution utilisés ;
* Acteurs / équipements de collecte et/ou lavage si existants et leur localisation (si connu) ;
* Identification des acteurs du territoire pouvant être impliqués dans la boucle de réemploi, leur activité, zone de chalandise et rayon d’action (acteurs logistiques, laveurs, fabricants, fournisseurs, revendeurs, poolers, etc.)
* Identification des pratiques de réemploi déjà existantes et estimation du potentiel de réemploi de l’emballage concerné par le projet : en vous basant sur le schéma page 3 des « Conditions d’Eligibilité et de Financement » du dispositif[[3]](#footnote-3), repérez dans quelle catégorie de potentiel de réemploi se situe l’emballage concerné et précisez-le. Si l’emballage ne fait pas partie des typologies d’emballages cités ou se situe dans une catégorie de réemploi non prioritaire ( > 80% comme les palettes ou < 25%), il est attendu que vous apportiez des éléments mettant en évidence des freins fonctionnels au réemploi spécifiques à un secteur d’activité, la pertinence du besoin marché et l’estimation de son potentiel.
* Analyse des freins et leviers et description de la pertinence du projet pour apporter des solutions.

## **3.2 Phase de faisabilité**

L’objectif est d’**étudier la faisabilité et les conditions de mise en place / déploiement du dispositif de réemploi-réutilisation d’emballages.** Pour rappel les emballages réemployables doivent être **recyclables**.

Ce travail sera réalisé à partir des données issues de la phase diagnostic et visera à définir, construire et comparer des scénarios réalistes. Les aspects techniques et économiques en vue de leur mise en œuvre seront détaillés ainsi que les impacts et bénéfices attendus (économiques, sociaux, environnementaux).

Pour chaque scénario, ce travail prendra en compte les éléments suivants (non exhaustifs) :

***Analyse technique***

* ***Organisation du conditionnement :*** 
  + Produits et secteur d’activité ciblés ;
  + Identification des acteurs producteurs-conditionneurs et des volumes associés mis sur le marché (quantités UVC et volumes, clients...) ;
  + Définition des modalités de conditionnement adaptées (format des emballages, adaptabilité à l’usage (robustesse, étiquettes) ;
  + Adaptation des outils /équipements (lieu de stockage, matériels…)
* ***Organisation de la distribution :***
* Identification des acteurs de la distribution et lieux de distribution ;
* Prise en compte des spécificités : incitation financière et logistique (équipements, moyens) à mettre en place et gestion du retour de l’emballage.
* ***Organisation du retour des emballages:***
* Identification des lieux de stockage / collecte des emballages réemployables, logistique de stockage et collecte (logistique inverse ou pas) ;
* Définition des modalités de retour / collecte selon les lieux / acteurs et leurs spécificités (conditionneur, metteur en marché, producteur…), taux de retour projeté, etc. ;
* Sensibilisation envisagée des acteurs de la boucle de réemploi (étiquettes / marquage sur l’emballage, information tout au long du parcours utilisateur de l’emballage) ;
* Détermination des moyens logistiques nécessaires.

* ***Organisation du lavage :***
* Type d’équipement : grande laveuse vs petites, mutualisées ou non au regard des gisements, procédé de lavage utilisé et son niveau de performance (consommation d’eau, énergie et solvants) ;
* Détermination des caractéristiques du (des) lieu d’implantation (si applicable). Chaque scénario d’implantation sera étudié au regard des critères suivants :
  + disponibilité du site : locaux existants, en location ou à acquérir, ou à construire ; travaux de rénovation ou d’agrandissement à prévoir ;
  + proximité les lieux de production-distribution et accessibilité ;
  + estimation financière des investissements nécessaires ;
  + acteur(s) opérationnel(s) de l’activité : sous-traitant activité lavage.

***Analyse de la viabilité économique***

*L’objectif de cette analyse est d’évaluer la viabilité économique de la mise en place de dispositifs de réemploi-réutilisation par rapport au système existant (sans réemploi), en distinguant si nécessaire des sous-scénarios.*

Il est indispensable d’étudier comment se répartissent les coûts et les bénéfices liés à la mise en place des dispositifs de réemploi (au travers d’un système de consigne ou équivalent, coûts logistiques, coûts de collecte / transport / lavage, etc.).

Il y aura lieu d’être le plus exhaustif possible en ce qui concerne les différents types de coûts et de bénéfices à prendre en considération : investissements, charges fonctionnelles, coût de la collecte, coût du lavage, niveau d’incitation financière pour le retour emballage et taux de retour associé, …

Définition du système d’incitation au retour (consigne ou autre) à destination de l’utilisateur de l’emballage : plusieurs scénarios peuvent être proposés en fonction du taux de retour.

**L’analyse sera basée sur une approche micro-économique** du réemploi au sein de la structure et des impacts que ce modèle peut avoir sur les autres acteurs de la boucle de réemploi (exemple : système d’incitation au retour comme la consigne, gestion des stocks tampon, etc.).

Toutes les données transmises et signalées comme confidentielles ne feront l’objet d’aucune transmission en dehors du prestataire et du commanditaire de l’étude (si réalisée en externe) ; dans le rapport final, seules les valeurs agrégées seront présentées, selon les règles du secret statistique, accompagnées en annexe d’une liste exhaustive de la nature des données confidentielles recueillies.

***Analyse environnementale***

Le volet environnemental traitera particulièrement du gain lié à l’évitement de la fabrication d’emballages à usage unique grâce au réemploi ; une attention particulière sera portée aux variations et à la robustesse des hypothèses prises pour le taux de retour et le taux de réemploi-réutilisation effectif. L’intérêt environnemental de la solution / du dispositif choisi doit être argumenté en prenant en compte à minima les critères suivants : choix de la matière, caractère recyclable de l’emballage, poids, nombre de réemplois-réutilisations cibles de l’emballage (optimisation de la quantité de matière tout en assurant un nombre important de réemplois), lavage (consommation d’eau, d’énergie, utilisation de détergents), émissions de GES, standardisation des emballages (au niveau d’un secteur d’activité notamment, afin d’optimiser le transport et le stockage, de faciliter l’interopérabilité entre les acteurs du dispositif de réemploi).

Parmi les ressources permettant de formaliser une évaluation environnementale, la méthode Empreinte Projet® est recommandée[[4]](#footnote-4). Le niveau 1 permet de réaliser une première analyse, qualitative, pour identifier les éléments qui génèrent les impacts sur l’environnement les plus significatifs et les pistes d’actions pour les réduire, de manière à mettre en œuvre les leviers d’éco-conception les plus pertinents le plus en amont possible du projet.

***Analyse du volet social***

L’objectif de cette rubrique est d’identifier la plus-value que peut apporter le développement du réemploi sur la création d’activité économique et d’emplois (équivalent temps plein, qualifications, type de contrats…)

**A l’issue de l’analyse multicritères de chaque scénario, une analyse comparative sera réalisée.**

**L’ensemble de ces éléments, notamment l’analyse comparative des scénarios, fera l’objet d’une synthèse qui devra permettre de conclure sur les conditions requises et le niveau de performance attendu du dispositif de réemploi-réutilisation d’emballages.**

# 4. Pilotage et suivi de l’étude

Le pilotage et la coordination technique de cette étude sera assuré par *… (préciser le service ou la personne en charge). Une justification de la qualification du personnel pour mener ces travaux devra être apportée.*

Un comité de suivi des travaux sera également constitué (organisé par le porteur de projet)***.***

Il se réunira au minimum 3 fois (à titre indicatif) pendant la durée de l’étude : au lancement des travaux, en fin de première phase (diagnostic) et en fin d’étude en vue de la validation du projet. D’autres points d’étapes pourront être organisés et compris dans l’offre.

Le prestataire pourra être force de proposition pour compléter et proposer des participants au comité de pilotage.

Des ateliers de consultation pourront également être préparés, organisés et animés par le prestataire si cela est jugé pertinent dans le cadre du projet, afin d’élargir le recueil des avis des acteurs concernés par le dispositif de réemploi-réutilisation.

Les comptes-rendus de ces réunions seront rédigés par le prestataire et transmis au plus tard 5 jours après la tenue des réunions (comité de pilotage et ateliers) pour validation avant diffusion par le coordinateur technique des travaux.

Le prestataire soumettra au comité de pilotage pour approbation l’ensemble des résultats et documents produits pour la réalisation de l’étude.

**Les différents rapports du prestataire et supports de présentation seront transmis aux membres du comité de pilotage par courrier électronique au minimum 10 jours avant les réunions.**

Les informations mises à disposition seront considérées comme confidentielles et ne devront pas être divulguées par les membres du comité de pilotage jusqu’à l’aboutissement de l’étude. Les informations confidentielles de nature industrielle se rapportant à des installations spécifiques seront rendues anonymes et présentées de manière agrégée.

# 5. Planning prévisionnel du projet

La durée de travaux est fixée à 6 mois (à titre indicatif). Le lancement de l’étude étant prévu en … ***(date à préciser).*** Le candidat proposera donc un planning de travail permettant de respecter le calendrier de réalisation.

# 6. Livrables de l’étude

Un rapport intermédiaire sera fourni en fin de la phase de diagnostic et présenté lors d’un comité de pilotage pour avis.

Les résultats finaux seront remis sous la forme d’un rapport complet (préciser ici le nombre d’exemplaires papiers ou numériques souhaités) et comprendra :

* Un rapport détaillé sous format Word reprenant l’ensemble des éléments des travaux (contexte, méthode, déroulé, données recueillies et analyses effectuées (étude de faisabilité) ;
* Une synthèse (maximum 20 pages à titre indicatif) des résultats obtenus destinée à une large diffusion, y compris auprès d’acteurs non professionnels du secteur ;
* Une présentation Powerpoint présentant les principales conclusions de l’étude (10 slides max).

1. Lien vers l’étude : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6532-potentiels-de-developpement-du-reemploi-des-emballages-par-secteur.html> [↑](#footnote-ref-1)
2. Lien vers l’étude : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6853-etude-de-prefiguration-de-la-filiere-rep-emballages-industriels-et-commerciaux.html> [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://agir.ademe.fr/aides-financieres/2025/aides-au-reemploi-des-emballages> [↑](#footnote-ref-3)
4. https://avelo.ademe.fr/wp-content/uploads/2024/09/evaluer\_empreinte-environnementale-guide-methodo.pdf [↑](#footnote-ref-4)